

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Carbon powder, activated**
Code du produit L11860
Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
 Zeppelinstrasse 7
 D-76185 Karlsruhe / Germany
Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.com

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



F Facilement inflammable

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Système de classification :

HMS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH



Danger

H228 - Matière solide inflammable.

H252 - Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

P420 Stocker à l'écart des autres matières.

Prévention:

Intervention:

Stockage:

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

Code(s) d'identification

No. EINECS :

Carbon, activated (CAS# 7440-44-0)

231-153-3

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Équipement spécial de sécurité :

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Assurer une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Indications complémentaires :

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Entreposer à l'écart des halogènes.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Nom du produit **Carbon powder, activated**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

(suite de la page 1)

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

néant
Indications complémentaires : Aucune donnée

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
Lunettes de protection.
Protection du visage
Vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire :

Protection des yeux :

Protection du corps :

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : poudre
Couleur : noir
Odeur : inodore

Modification d'état

Point de fusion : 3652-3697°C

Point d'ébullition : 4200°C

Température et début de la sublimation : non déterminé

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Facilement inflammable.

Température d'inflammation : 900°C

Température de décomposition : Non déterminé

Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé

supérieure : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Densité à 20°C: 1,8-2,1 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter :

Agents d'oxydation

Halogènes

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Pas d'effet d'irritation.

des yeux :

Peut entraîner irritation.

Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

12 Informations écologiques

Indications générales :

En général non polluant

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

4.2 (S2) Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

Indice Kemler :

40

No. UN

1362

Groupe d'emballage :

III

Désignation du produit :

1362 CHARBON ACTIF

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 02.03.2010

Date d'impression : 02.03.2010

Nom du produit **Carbon powder, activated**

(suite de la page 2)

Quantités limitées (LQ) LQ0
Catégorie de transport 4
Code de restriction en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer : 4.2
No. UN : 1362
Label 4.2
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : Non
Désignation technique exacte : CARBON, ACTIVATED

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA : 4.2
No. ID UN : 1362
Label 4.2
Groupe d'emballage : III
Désignation technique exacte : CARBON, ACTIVATED

"Règlement type" de l'ONU: UN1362, CHARBON ACTIF, 4.2, III

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



F Facilement inflammable

Phrases R : 11 Facilement inflammable.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux : En général non polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique : Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact : Zachariah Holt

Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

F